



# **OBSERVATOIRE DES DROITS HUMAINS ET VIH**

*Rapport annuel 2023*



## REMERCIEMENTS

**Le Réseau des Associations de Personnes Vivant avec le VIH/sida au Togo, dans l'exécution de son plan d'action Pour le compte de l'année 2023 remercie sincèrement ses partenaires financiers et techniques pour leur soutien à l'Observatoire des Droits Humains et VIH :**

- Le SP/CNLS-IST pour son leadership exceptionnel ;
- L'ONUSIDA pour son soutien indéfectible ;
- Le PNLH-HV-IST pour son accompagnement remarquable ;
- Les Directions Régionales et les Districts pour leur disponibilité ;
- La plateforme des OSC pour son soutien technique ;
- Les structures de prise en charge pour leur implication dans la recherche de solutions aux problèmes de violations des Droits humains
- **Tous les Bénévoles pour leur dévouement à l'avènement d'un environnement favorable à la riposte au VIH au Togo**

## Liste des sigles et abréviations

<b>ARV</b>	Antirétroviraux
<b>HSH</b>	Hommes ayant des rapports Sexuels avec d'autres Hommes
<b>IST</b>	Infections sexuellement Transmissibles
<b>ODH</b>	Observatoire des Droits Humains
<b>ONSUSIDA</b>	Programme Commun des Nations sur le VIH/Sida
<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile
<b>PC</b>	Populations Clés
<b>PEC</b>	Prise En Charge
<b>PS</b>	Professionnelles de Sexe
<b>PVVIH</b>	Personnes Vivant avec le VIH
<b>PNLS-HV-IST</b>	Programme National de lutte contre le Sida, les Hépatites Virales et les infections Sexuellement Transmissibles
<b>PNLT</b>	Programme national de Lutte contre la Tuberculose
<b>RAS+</b>	Réseau des Associations de Personnes Vivant avec le VIH
<b>SIDA</b>	Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
<b>SP/CNLS-IST</b>	Secrétariat Permanent du Conseil National de Lutte contre le Sida et les Infections Sexuellement Transmissible
<b>VBG</b>	Violences Basées sur le Genre
<b>VIH</b>	Virus de l'Immunodéficience Humaine

## Table des matières

REMERCIEMENTS .....	2
Liste des sigles et abréviations .....	3
Introduction .....	5
1. Rappel des Objectifs et des fonctions opérationnelles de l’Observatoire.....	6
1.1 Objectifs .....	6
1.2 Fonctions opérationnelles.....	6
2. Activités de l’Observatoire des droits Humains et VIH.....	7
2.1 Activités de prévention.....	7
2.1.1 Journée Zéro discrimination .....	7
2.1.2 Les émissions radio .....	9
2.1.3 La sensibilisation par les Bénévoles.....	10
2.1.4 La sensibilisation des prestataires de soins et des gestionnaires de services de santé.....	11
3. Activité de plaidoyer .....	12
3.1 La formation des Personnes Ressources.....	12
4. Les statistiques de 2023.....	13
4.1 Qui sont les victimes de stigmatisation et de discrimination.....	13
4.1.1 Les victimes selon l’âge .....	13
4.1.2 Les victimes selon le sexe .....	13
4.2 Provenance des actes de stigmatisation et de discrimination .....	14
4.2.1 Nombre de cas de stigmatisation.....	14
4.2.2 Provenance des cas par milieu.....	15
5. Références et prise en charge .....	17
6. Le suivi des cas.....	18
7. La situation des 10 10 10 au Togo.....	18
8. Difficultés/Défis .....	20
Conclusion.....	20

## Introduction

Le Togo a enregistré des résultats remarquables dans la lutte contre le VIH/Sida ces dernières années. La prévalence du virus a connu une baisse significative, passant de 6% en 2000 à 1,7% en 2023 (SPECTRUM 2023). Cette réussite est le fruit d'une collaboration multisectorielle entre l'Etat, les Organisations de la Société Civile (OSC) et les Partenaires Techniques et Financiers.

Cependant, la stigmatisation et la discrimination envers les personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et les Populations Clés constituent un obstacle majeur à l'éradication de l'épidémie. Au-delà du traitement médical, il est crucial de garantir un environnement sécurisé et exempt de violations des Droits Humains pour les tous.

En 2013, le Togo a réalisé la première enquête de l'index de stigmatisation envers les PVVIH. Les données récoltées ont permis de mettre en place des actions ciblées pour lutter contre ce phénomène. C'est dans cette optique qu'en 2014, l'Observatoire de lutte contre la stigmatisation et la discrimination a été créé par la Société Civile engagée dans la riposte contre le VIH, à travers RAS+ Togo, avec le soutien du SP/CNLS-IST et du PNUD. En 2016, l'observatoire a évolué pour devenir l'Observatoire des Droits Humains et VIH, incluant les Populations Clés. Ce dispositif permet au Togo de suivre la situation des violations des droits des PVVIH et des populations clés et de mettre en place des mesures correctives.

Ce rapport annuel présente les résultats de l'Observatoire des Droits Humains et VIH pour l'année 2023. Il met en lumière les progrès réalisés dans la lutte contre la stigmatisation et la discrimination, ainsi que les défis persistants.

## 1. Rappel des Objectifs et des fonctions opérationnelles de l'Observatoire

### 1.1 Objectifs

L'Observatoire a pour mission de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de lutte contre le VIH/Sida par une amélioration du respect des droits des PVVIH, des PS et des HSH.

Dans ce sens, il poursuit les objectifs suivants :

- Produire de l'information factuelle, objective et fiable sur les cas de violation des droits humains et de la qualité des soins contre le VIH/Sida ;
- Favoriser le dialogue entre les principaux acteurs concernés pour promouvoir et protéger les droits humains et de la qualité des soins ;
- Initier, sur la base des informations et les orientations du dialogue, des actions pertinentes de promotion et de protection des droits humains et de la qualité des soins.

### 1.2 Fonctions opérationnelles

Les fonctions opérationnelles de l'ODH sont en réalité les domaines de regroupement de ses activités pour réaliser ses objectifs et accomplir sa mission. Elles sont au nombre de 4:

- Education aux droits humains pour élargir le nombre de personnes susceptibles de dénoncer les cas de violation des droits humains ;
- Collecte des données pour rendre disponible des données factuelles, crédibles et fiables ;
- Dialogue politique pour définir des solutions adaptées aux situations prenant en compte les différents paramètres nécessaires ;
- Protection des victimes pour prévenir les cas de violation ou réparer les dommages.

## 2. Activités de l'Observatoire des droits Humains et VIH

### 2.1 Activités de prévention

Les activités de prévention sont constituées de la journée zéro discrimination, des émissions radio et de la sensibilisation organisée par les bénévoles.

#### 2.1.1 Journée Zéro discrimination

Le 1er Mars de chaque année, la communauté internationale célèbre la journée zéro discrimination. Le thème de cette année est : « **SAUVONS DES VIES : DECRIMINALISONS.** »

En 2021, l'humanité s'est fixé des objectifs ambitieux pour réformer les lois afin de supprimer les dispositions pénales qui nuisent à la riposte au VIH et laissent les populations clés de côté. Reconnaissant que la décriminalisation est un élément essentiel de la riposte, les pays se sont engagés à ce qu'à l'horizon 2025 moins de 10 % des pays aient des cadres juridiques et politiques punitifs qui affectent la riposte au VIH.

Malgré quelques réformes encourageantes, le monde a encore fort à faire pour atteindre cet objectif. De fait, selon les chiffres de l'ONUSIDA, aujourd'hui, 134 pays criminalisent explicitement l'exposition au VIH, sa transmission ou la non-divulgence du statut sérologique ou font peser des poursuites dans ces cas, 20 pays criminalisent ou poursuivent les personnes transgenres, 153 pays criminalisent au moins un aspect du travail du sexe et 67 pays criminalisent aujourd'hui les rapports sexuels consentis entre personnes du même sexe. En outre, 48 pays imposent encore des restrictions à l'entrée sur leur territoire pour les personnes séropositives, tandis que 53 pays indiquent exiger un dépistage du VIH, par exemple avant d'établir un acte de mariage ou pour autoriser l'exercice de certaines professions. 106 pays déclarent que le consentement des parents est obligatoire pour que les ados puissent faire un dépistage du VIH. (Onusida, 2023)

Le 1<sup>er</sup> Mars est marqué au Togo par des activités de sensibilisation des acteurs de la riposte au VIH. Ainsi, RAS+ avec le soutien du SP/CNLS-IST, de l'ONUSIDA et de FHI360, a présenté le rapport annuel de l'Observatoire des Droits Humains et VIH aux partenaires composés des OSC, des PTF et de la partie nationale.

Cette cérémonie a été marquée par les interventions du Président du Conseil d'Administration de RAS+, du Directeur Pays de l'ONUSIDA et du Coordonnateur National du SP/CNLS-IST. Tous ont souligné l'importance de mettre en œuvre des activités visant à réduire les violences de toutes sortes envers les PVVIH et les Populations Clés afin d'atteindre l'élimination de l'épidémie du VIH en 2030.

Au cours de cette réunion, le Coordonnateur de RAS+ a présenté le rapport d'activité de 2022 de l'ODH et VIH. En résumé, il en ressort que les activités de prévention ont permis :

- De réaliser 31 émissions radio ;
- De sensibiliser 43505 personnes par les Bénévoles ;
- De sensibiliser 332 prestataires de soins sur les droits élémentaires des PVVIH et la prise en charge de la stigmatisation ;
- De former 55 personnes ressources sur la prise en charge des cas de stigmatisation et des VBG

Par ailleurs, les données collectées par les bénévoles cette année 2022 font état de 313 cas de stigmatisation et discrimination des PVVIH, populations clés et personnes affectées. Ce chiffre

démontre la régression par rapport à celui de l'année 2021 qui était de 419. Cette année les femmes représentent 78% des victimes de stigmatisation contre 22% des hommes. La majorité des victimes (71%) sont des adultes de plus de 25ans tandis que les adolescents de 14 à 24 représentent 22% et les moins de 15 ans représentent 7%. La région Grand Lomé récence la majorité des victimes avec 105 cas de stigmatisations et discrimination suivi de la région des plateaux avec 61 cas.

On a noté également que jusqu'à 213 cas soit 68% des cas de stigmatisation et discrimination proviennent des milieux familial et social, 53 cas soit 25% sont identifiés comme de l'auto stigmatisation pendant que 30 cas proviennent du milieu professionnel tandis que 17 cas proviennent du milieu des soins.

En termes de Violence Basée sur le Genre (VBG), les 313 victimes ont subi au total 481 types dont les violences psychologiques et verbale s'élèvent respectivement à 199 et 195 suivis des violences physiques (51), économiques (23) et sexuelles (13)

En ce qui concerne le référencement des personnes stigmatisées et discriminées, 254 victimes ont été référées par les bénévoles vers les services adaptés pour une prise en charge. Le service psychologique a été le plus sollicité avec 175 cas, suivi des plaintes au niveau des forces de l'ordre pour résoudre 25 cas. Des recours ont été faits aux leaders communautaires pour résoudre 15 cas et 10 cas ont fait l'objet de poursuite judiciaire.

Grace aux accompagnements des bénévoles 278 problèmes ont été résolus avec succès dont 98 affaires familiales, 79 affaires entre voisins, 56 problèmes de couple, 22 reprises de traitement, 14 affaires professionnelles et 9 invitation au dépistage.

En dehors de la présentation du rapport, RAS+ et SP/CNLS-IST des émissions radio ont été organisées dans les 6 régions sanitaires du Togo. A travers les statistiques accablantes des violations des Droits des PVVIH et des Populations Clés, les émissions ont permis d'attirer l'attention des populations sur les impacts des comportements de stigmatisation et de discrimination sur les efforts que le pays fait contre le VIH sida.

## 2.1.2 Les émissions radio

Tableau 1 : nombre d'émissions radio

REGION	RADIO	NOMBRE D'EMISSIONS
Dapaong	MARIA	4
Kara	KOZAH FM	4
Sokodé	TCHAOUDJO	5
Atakpamé	VIRGO POTENS	5
Kpalimé	VGK	5
Lomé	ZEPHYR	1
	PYRAMIDE	1
Tsévié	HORIZON	5
Aného	LUMIERE	5
TOTAL		35

Au cours de l'année 2023, l'ODH et VIH, avec le soutien financier du SP/CNLS-IST et de FHI360, a réalisé 35 émissions radio dans les 6 régions sanitaires du pays. Bien que les émissions soient augmentées de 14 comparativement à 2022, beaucoup d'efforts restent pour mobiliser des ressources pour cette activité indispensable au changement de mentalité et de comportement des populations par rapport au VIH et aux PVVIH.

Les thèmes des émissions portent sur :

- **Situation épidémiologique du VIH au Togo**
- **Genèse de la Journée Zéro Discrimination**
- **Situation de la discrimination en lien avec le VIH dans le monde**
- **Situation de la discrimination au Togo**
- **Impact de la discrimination sur la riposte nationale**
- **L'auto-stigmatisation**
- **L'estime de soi**
- **Les dispositions légales de lutte contre la stigmatisation, la discrimination et les VBG**
- **La prise en charge de la stigmatisation, de la discrimination et des VBG...**



Radio Zéphyr

### 2.1.3 La sensibilisation par les Bénévoles

La sensibilisation fait partie intégrante du cahier de charge des bénévoles. Elle se fait à travers les IEC matinales, les causeries ou les sensibilisations de masse. Elle est indispensable aux efforts que RAS+ fait en matière de prévention et de prise en charge des PVVIH. Alors que cette activité ne touchait que les PVVIH et les populations clés au départ, elle est étendue depuis quelques années à la population générale. En 2023, 82550 personnes ont été sensibilisées par les Bénévoles soit une progression de plus de 189% par rapport à 2022.

Tableau 2 : nombre de personnes sensibilisées par les Bénévoles

	Population Générale	HSH	PS	TOTAL
<b>Nombre d'hommes touchés</b>	23739	434	0	24173
<b>Nombre de femmes touchées</b>	51674	0	731	52405
<b>Nombre d'enfants touchés</b>	5972	0	0	5972
<b>NOMBRE DE PERSONNES TOUCHÉES</b>	81385	434	731	82550

Les thèmes discutés tournent, entre autres, autour de :

- Loi portant protection des personnes en matière de VIH
- Stigmatisation/discrimination envers les PVVIH et les populations Clés
- Observatoire des Droits Humains et VIH
- Les Violences Basées sur le Genre
- Procédures de dénonciation des cas de stigmatisation
- Self contrôle des HSH et PS
- Estime de soi
- Traitement comme prévention
- Charge virale (indétectable = Intransmissible)
- Bien vivre avec sa séropositivité...



Sensibilisation au Lycée de Pagouda par la Bénévole du CHP Pagouda

## 2.1.4 La sensibilisation des prestataires de soins et des gestionnaires de services de santé

**Tableau 3:** Nombre de Prestataires et Gestionnaires de service de santé sensibilisés

Région	Savanes	Kara	Centrale	Plateaux	Maritime	Grand-Lomé	Total
Prestataires et Gestionnaires de service de santé	44	50	40	53	53	125	365

Le milieu de soins doit être exempt de stigmatisation et de discrimination. Il doit constituer un endroit où tous les malades doivent se sentir en sécurité. Or les données annuelles de l'Observatoire montrent qu'il existe des poches de résistance dans certaines formations où des fonctionnaires y compris des prestataires de soins stigmatisent et discriminent les PVVIH et les Populations clés.

Pour lutter contre ces écarts de comportements qui nuisent aux efforts des acteurs engagés dans la riposte contre le VIH, RAS+Togo organise deux fois dans l'année sur le NFM3, une sensibilisation des prestataires de soins et des gestionnaires de services de santé sur la prise en charge des cas de stigmatisation, de discrimination et des VBG.

En 2023,

Le profil des participants est constitué de :

- Directeurs des formations sanitaires
- Des surveillants des formations sanitaires
- Sages-femmes
- Agents de sécurité

Au total, 365 Prestataires de soins et des gestionnaires des services de santé ont été sensibilisés



Sensibilisation des prestataires à Kara

La sensibilisation des Prestataires de soins et des gestionnaires de services de santé s’inscrit dans la dynamique de la stratégie de l’ONUSIDA notamment les 10-10-10 qui voudraient entre autres que la stigmatisation soit réduite de moins de 10% dans les formations sanitaires à l’horizon 2025.

A chaque session, 3 modules ont fait l’objet de présentation aux participants :

- La situation épidémiologique du VIH au Togo en 2022
- La situation de la stigmatisation et de la discrimination en 2022
- La contribution des formations sanitaires à la lutte contre la stigmatisation et la discrimination.

### 3. Activité de plaidoyer

#### 3.1 La formation des Personnes Ressources

Tableau 4: Nombre de Leaders Communautaires formés

Région	Maritime	Grand-Lomé	Total
Chefs traditionnels/Notables	14	8	22
Leaders Religieux	9	14	23
Syndicat	4	7	11
Total	27	29	56

Le dispositif de l’ODH et VIH s’appuie aussi sur les Personnes Ressources dans ses interventions. Elles sont composées de Magistrats, des Officiers de Police judiciaires, des Officiers de la gendarmerie, des Leaders Religieux et des leaders Communautaires. Ce sont ces deux derniers cité qui ont bénéficié de renforcement de compétences sur la prise en charge des cas de stigmatisation, de discrimination et des VBG. Ils constituent des alternatives aux Officiers de Police et aux Magistrats qui sont moins accessibles aux victimes compte tenu du caractère formel de leurs institutions. C’est donc les Prêtres, Pasteurs, Imams et les Chefs Traditionnels qui ont été formés. Ces dernières années ils sont souvent sollicités dans le règlement des cas de stigmatisation d’autant plus que p80% des problèmes de stigmatisation naissent dans la communauté.



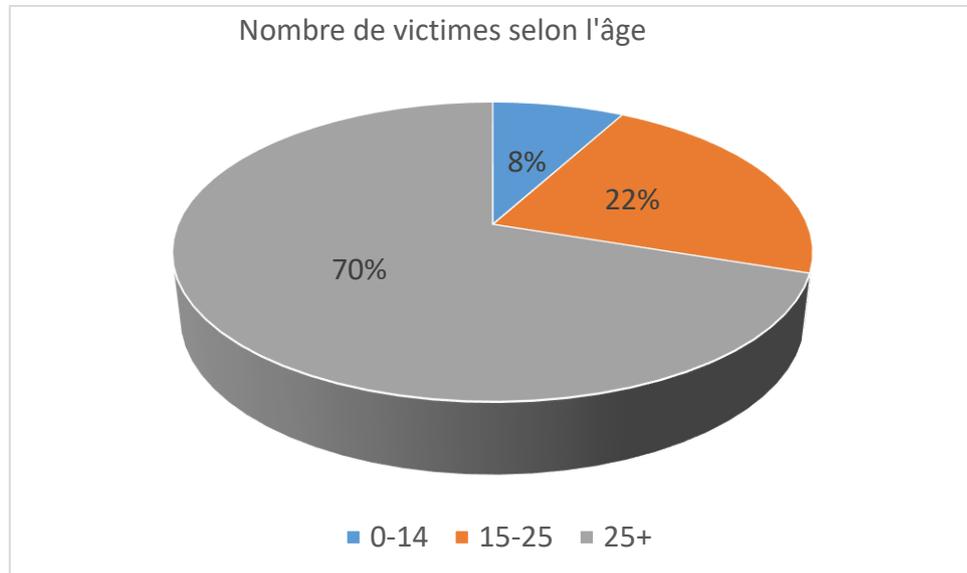
Formation des Personnes Ressources à Tsévié

#### 4. Les statistiques de 2023

##### 4.1 Qui sont les victimes de stigmatisation et de discrimination

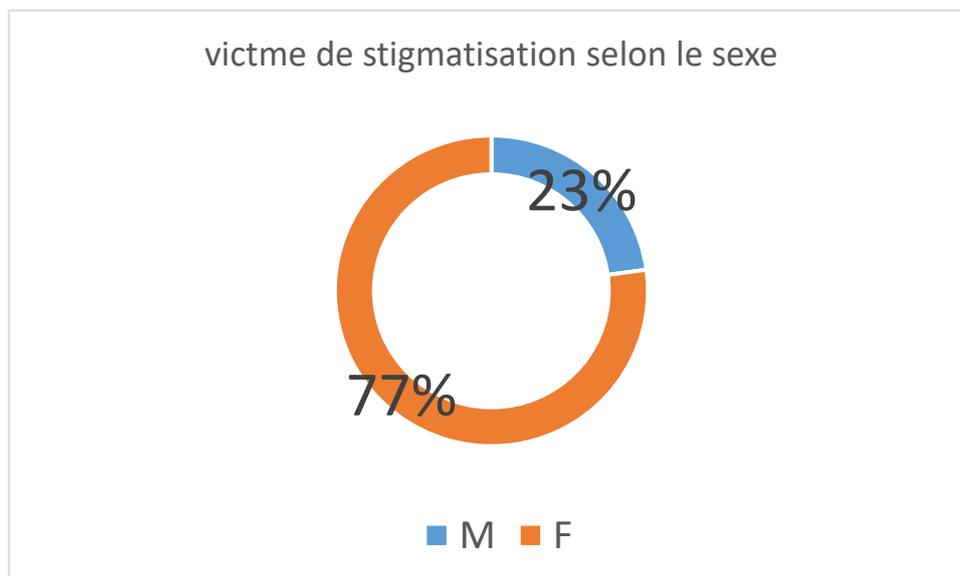
###### 4.1.1 Les victimes selon l'âge

Graphique 1 : nombre de victime par âge



Selon les données du **graphique 1**, presque tous les âges sont touchés par la stigmatisation et la discrimination. Mais on remarque que ce sont les adultes qui le sont le plus avec 193 cas sur 276. Les jeunes ne sont pas non plus épargnés. La population d'entre 15 à 25 ans vient en deuxième position avec 61 cas.

###### 4.1.2 Les victimes selon le sexe



A l'image de la société où les femmes et les filles sont les plus vulnérables pour diverses raisons, la stigmatisation et la discrimination associées au VIH ne va pas à l'encontre de ce constat. Selon les données de 2023, C'est 213 femmes contre 63 hommes qui en sont victimes. Ceci reflète le profil épidémiologique du VIH au Togo qui montre un visage féminisé du VIH.

## 4.2 Provenance des actes de stigmatisation et de discrimination

### 4.2.1 Nombre de cas de stigmatisation

En 2023, comme dans les années antérieures, la capitalisation des cas de stigmatisation a été facilitée par des bénévoles répartis dans plusieurs centres de prise en charge dans les 06 régions sanitaires du Togo.

**Tableau N°5 : Répartition des cas de stigmatisation selon les cibles**

Région	CIBLES						TOTAL
	PVVIH	HSH	PS	UDI	DETENUS	PERSONNES AFFECTEES	
<b>GRAND LOME</b>	61	3	28	0	0	1	93
<b>MARITIME</b>	36	0	0	0	0	0	36
<b>PLATEAUX</b>	40	5	12	0	0	0	58
<b>CENTRAL</b>	36	5	2	0	0	1	44
<b>KARA</b>	24	3	2	0	0	1	30
<b>SAVANE</b>	12	0	2	0	0	1	15
<b>TOTAL</b>	<b>209</b>	<b>16</b>	<b>46</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>276</b>

En 2023, 276 cas de stigmatisation et de discrimination ont été collectés dans les 06 régions sanitaires du Togo. Les PVVIH ont été la population la plus touchées par les actes de stigmatisation et de discrimination avec 71% des cas répertoriés devant les Hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH) et les professionnels de sexe (PS) qui représentaient respectivement 5.8% et 17% de l'ensemble des victimes. Parmi les Populations Clés, presque 3 PS sur 4 ont signalé des abus de leurs droits.

Depuis 3 ans, la tendance est à la baisse. Le nombre de cas est passé de 419 en 2021 en passant par 313 en 2022 pour atteindre 276 en 2023. Ce nombre a connu une régression de 113% cette année. Compte tenu de plusieurs paramètres comme la couverture géographique de l'Observatoire qui n'est pas présent dans toutes les structures, de la garantie que c'est toutes les cibles stigmatisées qui viennent signaler les abus et aussi que ce rapport soit descriptif, on ne peut pas affirmer que la stigmatisation et la discrimination soient en baisse au Togo. Néanmoins, on peut faire un lien entre les efforts de sensibilisation des Bénévoles ces dernières années et la baisse des comportements violents à l'endroit des PVVIH et des Populations Clés dans la communauté. Le renforcement de la sensibilisation du Personnel de santé ces trois dernières années pourraient aussi y contribuer.

## 4.2.2 Provenance des cas par milieu

**Tableau N°6 : Répartition des types de stigmatisation selon les cibles.**

TYPE DE STIGMATISATION	Cibles						TOTAL
	PVVIH	HSH	PS	UDI	DETENUS	PERSONNES AFFECTEES	
MEDICAL	8	2	5	0	0	0	15
PROFESSIONNEL	14	3	13	0	0	2	32
AUTOSTIGMATISATION	38	2	12	0	0	0	52
FAMILIAL ET SOCIAL	149	9	17	0	0	2	177
<b>TOTAL</b>	<b>209</b>	<b>16</b>	<b>47</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>276</b>

Depuis le début de la collecte des données, la plupart des cas de stigmatisation/discrimination proviennent du milieu familial et social. Les données de 2023 sont aussi dans cette dynamique. Sur l'ensemble des cas, plus de 6 personnes sur 10 (64%) sont stigmatisées ou discriminées par leurs proches. Les formes de stigmatisation les plus récurrentes sont constituées entre autres de violences verbales mais surtout de violences psychologiques (intimidations, moqueries, rejet).

Les données montrent aussi que l'autostigmatisation reste assez élevée parmi les PVVIH et les Populations Clés avec 18%. Elle a été plus remarquée chez les PVVIH et les PS que chez les HSH.

La tolérance Zéro en milieu de soins est loin d'être une réalité. Bien que les victimes en milieu de soins ne représentent que près de 5%, les efforts pour atteindre les objectifs sont encore insuffisants.

Le milieu professionnel n'est pas non plus épargné par la violation des droits des PVVIH et des Populations Clés avec plus de 11% des cas. Les actes de stigmatisation dans ce milieu sont marqués par le rejet, la divulgation de statut, les insultes

**Récit 1 :** « R est une femme séropositive depuis plus de 10 ans s'est mariée à un homme avec qui elle vit depuis 7 ans. Ils ont deux enfants de 6 et de 3 ans. Un jour après avoir pris son traitement ARV, elle a oublié de cacher son sac où les médicaments et le chéquier étaient. Son garçon de 6 ans en fouillant le sac en l'absence de sa mère sort le chéquier s'amuse et après le met dans son sac d'école. La femme à son retour à la maison range son sac sans faire attention si le contenu était total. Trois jours après, le papa fouillant le sac de son fils retrouve le chéquier. En posant la question à son enfant de l'origine, le garçon soutenant qu'il l'avait trouvé dans le sac de sa maman. Le monsieur ayant gardé le chéquier, se renseigna auprès de ses amis de la nature du document vu qu'il n'avait aucune notion dessus. Après avoir appris que la dame est séropositive au VIH, il prit la décision d'expulser la dame du foyer. Après médiation, le monsieur retrouve la raison, fait son test de dépistage ce qui fut négatif. La femme fut réintégrée dans le foyer et le monsieur fut mis sous Prep. »

**Récit 2 :** « La fille est une PVVIH qui a découvert sa sérologie suite à une maladie qui a conduit à son dépistage. Et depuis qu'elle prit l'initiative d'informer ses parents dans le but d'avoir leur soutien, c'est plutôt le rejet qu'elle subit. Plus personne ne s'approche plus d'elle ni ne cause avec elle. Suite à son appel à la bénévoles de l'observatoire pour voler à son secours, cette dernière est descendue dans la famille pour sensibiliser les parents sur le VIH et les moyens de transmission afin qu'ils comprennent qu'ils ne courent aucun risque avec leur enfant. C'est difficilement que les parents ont été convaincu lorsque la bénévoles a donné son exemple selon lequel c'est grâce aux soutiens de ses parents qu'elle a survécu du VIH. Suite à cette intervention les parents se sont ressaisis en acceptant de reprendre la vie normal avec leur fille »

**Tableau N°7 : Répartition des types de VBG selon les Régions Sanitaires**

REGION	TYPES DE VBG					TOTAL
	PSYCHOLOGIQUE	VERBALE	PHYSIQUE	ECONOMIQUE	sexuelle	
GRAND LOME	93	47	19	5	7	171
MARITIME	36	12	2	2	4	56
PLATEAUX	58	23	6	3	6	96
CENTRAL	44	26	6	3	0	79
KARA	30	21	4	0	0	55
SAVANE	15	11	2	0	1	29
<b>TOTAL</b>	<b>276</b>	<b>140</b>	<b>39</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>486</b>

Les données de 2023 ont montré que les PVVIH et les populations clés ont subi toutes sortes de violences qu'on peut regrouper en 5 catégories. Les violences psychologiques sont les plus subies avec 56% de toutes. Les violences verbales suivent avec 29%. Certaines victimes ont aussi subi des violences sexuelles.

## 5. Références et prise en charge

La référence fait partie du cahier de charge des Bénévoles. Ainsi ont-ils le devoir d'accompagner les victimes dans la résolution de leurs problèmes auprès des institutions légalement établies dans le pays.

Les données du tableau ci-dessous montrent que ce sont 82% des victimes qui ont fait l'objet de référence en 2023. Sur cet ensemble, on note 82% des PVVIH (170/209), 100% des HSH (16/16) et 79% des PS (37/47) ont bénéficié d'accompagnement.

En 2023, on a remarqué que les Leaders Communautaires continuent d'être de plus en plus sollicités. De 15, la référence auprès d'eux est passée à 27 de 2022 à 2023 soit une progression de 180%. Elle représente 11% des références.

La référence judiciaire et dans une moindre mesure celle juridique continuent aussi d'être sollicitées.

***Tableau N°8 : Répartition des types de références selon les cibles***

TYPE DE REFERENCE	CIBLES						Total
	PVVIH	HSH	PS	UDI	Détenus	PERSONNES AFFECTEES	
Juridique	3	0	0	0	0	0	3
Forces de l'ordre	16	2	6	0	0	0	24
Médicale	5	0	4	0	0	1	10
Leaders Communautaires	27	0	0	0	0	0	27
Psychologique	111	13	23	0	0	2	149
Autres	8	1	4	0	0	0	13
<b>TOTAL</b>	<b>170</b>	<b>16</b>	<b>37</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>226</b>

***Récit « La plaignante est hébergée par les sœurs d'une communauté de religieuse catholique. Elle est arrivée chez nous au centre dans tous ses états comme quoi, un prestataire du CMS des sœurs a communiqué son statut à un agent d'entretien avec qui elles sont voisines. L'agent d'entretien a l'habitude de les approcher avec sa fille et est aussi conducteur de taxi moto qui conduit la dame dans ses courses et activités génératrices de revenus. Ce dernier a, à son tour parlé à sa femme qui est arrivé au domicile de la plaignante pour dénigrer la plaignante et sa fille. Elle a crié le statut dans le quartier. Ce qui empiète sur son activité de vente d'eau et de jus qui ne marche plus bien. Elle a jugé bon de venir en parler pour qu'une action soit menée. Elle a choisi porter plainte au commissariat. Ce qui fut fait et la gendarmerie s'en est chargé. »***

## 6. Le suivi des cas

Les activités des Bénévoles à travers le suivi des cas qui leur parviennent permet la résolution de beaucoup de problèmes nés de la stigmatisation/discrimination. En parlant de suivi, il faut comprendre que cela nécessite la plupart du temps un déplacement dans la communauté pour tenter des médiations si la victime le désire.

En 2023, le suivi a permis la résolution de 165 problèmes comme présentés dans le tableau ci-dessous :

***Tableau N°9 : Répartition des cas suivis***

RESULTAT/SUIVI	NOMBRE
PROBLEME DE COUPLE	27
DEPISTAGE	10
AFFAIRE PROFESSIONNELLE	18
AFFAIRE ENTRE VOISIN	22
AFFAIRE FAMILLIALE	52
REPRISE DE TRAITEMENT	29
AUTRES	7
TOTAL	165

## 7. La situation des 10 10 10 au Togo

D'après l'ONUSIDA, l'humanité peut vaincre le VIH sida. Encore faut-il que beaucoup d'efforts soient faits pour lever les obstacles sociétaux et juridiques pour mettre fin aux inégalités. C'est dans cette optique que la stratégie des 10 10 10 a été élaborée.

### **1<sup>er</sup> 10 : Moins de 10 % des personnes vivant avec le VIH et des populations clés sont victimes de stigmatisation et de discrimination**

L'enquête index stigma 2.0 de 2020 a montré que la stigmatisation et la discrimination associée au VIH ne régressent pas pour autant. Tous les domaines de la vie sociale sont touchés par le phénomène. Les rapports annuels de l'Observatoire des Droits Humains et VIH confirment cette situation. On trouve des comportements néfastes à l'endroit des PVVIH et des populations Clés au travail, dans la famille et plus grave encore dans les formations sanitaires.

### **2<sup>ème</sup> 10 : Moins de 10 % des personnes vivant avec le VIH, des femmes et des filles, et des populations clés sont victimes d'inégalités et de violences reposant sur le genre.**

Pour être efficaces, il faut que les ripostes à la pandémie du sida visent les causes profondes du risque et de la vulnérabilité au VIH, y compris les normes socioculturelles relatives au comportement sexuel des hommes et des femmes, mais aussi la question de l'accès à l'éducation, à l'information sur les services de prévention et de santé, ainsi qu'aux possibilités de travail décent. À ce titre, il est nécessaire d'adopter une approche intégrant la perspective de genre si l'on veut répondre véritablement aux besoins des femmes et des hommes, des filles et des garçons dans la riposte au VIH.

C'est dans ce sens que le Togo a élaboré un plan d'action Genre et VIH couvrant la période 2022-2025.

### **3<sup>ème</sup> 10 : Moins de 10 % des pays ont des lois et des règles punitives**

La criminalisation favorise la discrimination et les inégalités structurelles. Elle prive des personnes de la perspective d'une vie saine et épanouie. Et elle freine l'éradication du sida

Selon les chiffres de l'ONUSIDA, en 2023, 134 pays criminalisent explicitement l'exposition au VIH, sa transmission ou la non-divulgence du statut sérologique ou font peser des poursuites dans ces cas, 20 pays criminalisent ou poursuivent les personnes transgenres, 153 pays criminalisent au moins un aspect du travail du sexe et 67 pays criminalisent aujourd'hui les rapports sexuels consentis entre personnes du même sexe. En outre, 48 pays imposent encore des restrictions à l'entrée sur leur territoire pour les personnes séropositives, tandis que 53 pays indiquent exiger un dépistage du VIH, par exemple avant d'établir un acte de mariage ou pour autoriser l'exercice de certaines professions. 106 pays déclarent que le consentement des parents est obligatoire pour que les ados puissent faire un dépistage du VIH.

Au Togo, l'environnement juridique est favorable au PVVIH mais il l'est moins pour les Populations Clés. Le Code pénal criminalise les pratiques homosexuelles. Ceci n'offre pas de garantie aux HSH qui, par peur, se taisent et ne bénéficient pas de soins appropriés. Bien que la profession de sexe ne soit pas pénalisée au Togo, il y a un aspect de la pratique en l'occurrence le racolage qui est puni par la loi.

## 8. Difficultés/Défis

Bien que l'ODH et VIH, à travers ce rapport, a montré des résultats encourageants, il n'en demeure pas moins qu'il a fait face à certains défis.

<b>Difficultés rencontrées</b>	<b>Approches de solutions</b>
La sous documentation des cas de stigmatisation et de discrimination	Plus d'implication des responsables de structures dans les activités d'environnement favorable sur leur site
Insuffisance des activités de sensibilisation	Mobiliser plus de ressources pour réaliser des émissions radios
Besoin de Personnes Ressources pour accompagner les Bénévoles et les survivants	Former les Personnes Ressources
Manque de bénévoles pour une large couverture de sites de PEC	Etendre les activités de l'ODH et VIH à d'autres sites
Le suivi et la prise en charge des survivants des VBG	Mobiliser des fonds pour la prise en charge
L'accès à la justice des survivants des VBG	Avoir un juriste et un système de facilitation d'accès à nos tribunaux

## Conclusion

Nonobstant les efforts des uns et des autres, le problème de la violation des Droits des PVVIH et des Populations Clés demeure préoccupant. Les données de 2023 montrent une fois encore que tous les domaines de la vie sociale sont touchés par la stigmatisation et la discrimination associée au VIH. Cependant, à travers ce rapport, on remarque que les stratégies mises en œuvre par l'Observatoire des Droits Humains et VIH sont payantes. Le nombre de plus en plus croissant des personnes sensibilisées dans les communautés, l'implication des Personnes Ressources notamment les Garants des us et coutumes montrent qu'avec de la volonté et de moyens, on aura un impact positif sur la réduction de la stigmatisation et de la discrimination à l'horizon 2030.